



Congés anticipés et démission

Par **piraipre**, le **23/02/2016** à **17:06**

Bonjour,

Cela fait 11 mois que je suis en CDI dans ma boîte, et je démissionne précipitamment. La politique de l'entreprise étant que les salariés sont autorisés à poser des CP à +1 an de l'embauche. J'ai pris des CP anticipés qui tombent avant la fin de mon mois de préavis, a-t-on le droit de me les refuser ? sachant qu'ils ont été autorisé (papier signé par le service RH) ?
Merci à vous,

Par **P.M.**, le **23/02/2016** à **17:37**

Bonjour,

Aucune des parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés non prévus avant le début du préavis et lorsque c'est le cas, il en prolongent normalement son terme...
S'ils ont été autorisés, je ne comprends pas trop l'objet de votre sujet...
Il est par ailleurs à noter qu'entre le 1er mai et le 31 octobre 2015, l'employeur aurait dû normalement vous imposer la prise des congés payés acquis avant le 31 mai 2015...